

Formulaire de désaffectation d'un système de gestion d'eaux résiduaires mis hors service

Le *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* du Manitoba exige que vous désaffectiez adéquatement votre système de gestion autonome d'eaux résiduaires après sa mise hors service.

Veillez remplir le présent formulaire et le soumettre à votre agent local de Conservation Manitoba dans les sept jours suivant la désaffectation de votre fosse septique ou de votre réservoir de rétention.

Nom du propriétaire _____

Adresse postale _____

Emplacement du système mis hors service

(Section, township, rang - adresse municipale - lot, bloc et numéro de plan)

Le contenu de la fosse septique / du réservoir de rétention situé(e) à l'emplacement indiqué ci-dessus a été pompé le _____ par _____
(Date) (Nom du transporteur d'eaux usées accrédité)

La fosse septique / le réservoir de rétention situé(e) à l'emplacement indiqué ci-dessus a été rempli avec du sable, du gravier ou du sol adapté le _____
(Date)

(Veillez cocher la case appropriée)

Le champ d'évacuation sera démantelé.

Le champ d'évacuation ne sera pas démantelé.

Signature du propriétaire

Date

Réservé au ministère

Examiné par

N° de l'agent
de l'environnement

Date